

---

## Corvey (Allemagne) No 1447

---

### Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Westwerk carolingien et civitas de Corvey

### Lieu

Rhénanie-du-Nord-Westphalie  
Région administrative de Detmold  
Allemagne

### Brève description

Le Westwerk carolingien et la civitas de Corvey sont situés le long de la Weser, à la périphérie de la ville de Höxter, où ils furent érigés entre 822 et 885 de notre ère dans un environnement rural largement préservé. Le Westwerk est l'unique structure debout qui remonte à l'époque carolingienne, tandis que l'ensemble de l'abbaye impériale d'origine est conservé sous forme de vestiges archéologiques, dont une partie seulement a été fouillée. L'ensemble monastique baroque et l'église abbatiale complètent les vestiges médiévaux et contribuent à la compréhension du bien, de son importance et de son rôle dans le passé.

### Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site* comprenant également un *ensemble*.

## 1 Identification

### Inclus dans la liste indicative

20 septembre 1999

### Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription

Aucune

### Date de réception par le Centre du patrimoine mondial

31 janvier 2013

### Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

### Consultations

L'ICOMOS a consulté plusieurs experts indépendants.

### Mission d'évaluation technique

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 10 au 13 septembre 2013.

### Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 27 septembre 2013, lui demandant des informations complémentaires sur les points suivants :

- existence et structure d'un organisme de gestion générale ;
- éclaircissements sur les niveaux de protection officielle existants pour le bien proposé pour inscription et sa zone tampon ;
- précisions sur les dispositions contenues dans les instruments de planification existants et sur le calendrier de leurs révisions ;
- précisions sur le tracé de la limite septentrionale de la zone tampon ;
- précisions sur la préparation aux risques ;
- précisions sur l'implication des communautés locales ;
- précisions sur les prévisions budgétaires et le financement pour la mise en œuvre du plan de conservation et de mise en valeur.

L'État partie a répondu le 5 novembre 2013. Les informations fournies ont été intégrées dans les sections concernées du présent document.

Le 12 décembre 2013, l'ICOMOS a envoyé une deuxième lettre à l'État partie, lui demandant de plus amples informations sur le calendrier de mise en œuvre pour :

- la création et prise de fonction d'une autorité de gestion ;
- l'extension du système de gestion pour établir une coopération à des fins de protection et de gestion de l'État voisin de Basse-Saxe ;
- l'approbation officielle et la mise en œuvre du plan de gestion et de son plan directeur associé ;
- la finalisation de l'étude sur les vues panoramiques et l'approbation et l'entrée en vigueur des mesures de protection associées ;
- l'élaboration d'une étude d'impact sur le patrimoine pour tous les parcs éoliens prévus, conformément aux orientations de l'ICOMOS.

L'État partie a répondu le 26 février 2014 et les informations complémentaires fournies ont été examinées au cours du processus d'évaluation.

### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

6 mars 2014

## 2 Le bien

### Description

Entouré par un environnement rural encore largement préservé et révélé au loin par ses toits pointus et les tours du Westwerk en pierre nue, l'ensemble monastique de Corvey s'étend sur la rive orientale de la Weser, à la périphérie nord-ouest de la ville de Höxter.

Outre l'église et le massif occidental, et l'ancienne abbaye (abritant désormais la résidence du duc de Ratibor, un musée et une bibliothèque), l'ensemble du bien proposé pour inscription (12 ha) comprend également des bâtiments de service ainsi que les vestiges archéologiques du monastère impérial du haut Moyen Âge et du village fortifié associé (dans la zone tampon). Tels qu'ils se présentent aujourd'hui, le quartier du monastère et l'église remontent à l'époque baroque, mais le Westwerk carolingien est toujours debout, clairement reconnaissable dans sa forme et sa substance.

#### Le Westwerk

Le terme de *Westwerk* – massif occidental – fut inventé au XIX<sup>e</sup> siècle pour désigner une façade occidentale, massive et en forme de tour, des églises carolingiennes, qui comprenaient un vestibule avec une chapelle et d'autres pièces ou galeries supérieures ouvrant sur la nef. Les recherches ont montré que ce type d'édifice trouve son origine à l'époque carolingienne en tant que combinaison de différents anciens modèles d'architecture avec les exigences du culte pratiqué pendant le haut Moyen Âge dans l'Empire franc. L'utilisation de ces structures est toujours débattue : soit elles assuraient des fonctions liées à l'empereur (par ex. comme chapelle royale ou chambre d'audience), soit elles pouvaient représenter une solution ingénieuse pour créer un foyer liturgique supplémentaire du côté opposé à l'autel principal, afin de reproduire la tradition romaine de chœurs tournés vers l'ouest.

Bien que plusieurs documents historiques se réfèrent à cette structure, en lui donnant le nom de *castellum* (structure fortifiée ou tour de guet) ou *turris* (tour), seul le massif occidental de Corvey semble avoir subsisté depuis l'époque carolingienne.

Actuellement, le Westwerk de Corvey consiste en deux tours d'angle encadrant une structure de plusieurs étages, le résultat de modifications apportées au XII<sup>e</sup> siècle au corps du bâtiment carolingien d'origine doté de trois tours. Toutefois, le porche central en saillie, bien que complété par des étages supplémentaires, et les trois arches du hall d'entrée remontent à l'époque carolingienne. À l'origine, les surfaces extérieures des murs étaient décorées de plâtre peint, désormais disparu.

Une précieuse inscription en lettres capitales, incrustées et dorées, sur la façade de la structure – désormais enlevée et remplacée par une copie pour des raisons de conservation – témoigne du très haut rang de l'abbaye, et aussi que *Civitas* était l'appellation donnée à Corvey.

En traversant l'entrée à trois arches, on accède au vestibule, puis, après avoir passé le portail, on pénètre dans la pièce centrale en forme de crypte. Celle-ci est couverte par neuf voûtes croisées, soutenues par quatre colonnes centrales à chapiteaux corinthiens et par des piliers sur le pourtour et des éléments en saillie sur les murs. L'espace intérieur est entouré au nord, au sud et à

l'est par des ailes extérieures voûtées. Un escalier aménagé dans l'angle ouest conduit à la chambre supérieure, un espace en double hauteur entouré de pièces sur ses côtés nord, sud et ouest. Celles-ci ouvrent sur la chambre centrale par l'intermédiaire de trois arches de chaque côté, surmontées de trois fenêtres à meneaux. Un mur avec des ouvertures doubles à trois arcades – résultant de travaux de restauration et de reconstruction des années 1950 – sépare la chambre de l'espace intermédiaire à colonnes, à l'est.

La chambre centrale conserve des parties de peintures murales et les *sinopie* de six personnages en stuc, qui complétaient et mettaient en valeur l'espace et les éléments architecturaux. L'une des scènes peintes représente un épisode mythologique : Ulysse combattant Scylla ; d'autres fragments de ces peintures révèlent que la scène principale faisait partie d'une frise avec des motifs marins. Les personnages en stuc grandeur nature, quatre hommes et deux femmes, ont été perdus et seuls des fragments ont pu être récupérés. La nature de ces personnages n'a pas encore pu être établie. Le thème mythologique de la peinture est un des rares témoignages montrant à quel point la littérature classique faisait partie du contexte culturel et éducatif des Pères de l'Église, utilisable comme parabole religieuse : la « mer déchaînée » des tentations terrestres.

#### L'église abbatiale carolingienne

L'église abbatiale carolingienne n'a pas survécu en tant que structure debout : en fait, elle fut remplacée par l'actuel édifice baroque (1667), mais elle a été documentée par des fouilles archéologiques qui permirent de reconstituer son plan. L'église fut édifiée entre 822 et 844, le chœur fut agrandi vers 870 et le massif occidental vint compléter l'église entre 873 et 885. Le plan du bâtiment est celui d'une basilique avec trois ailes et, à l'origine, un simple chœur rectangulaire, une crypte extérieure étant reliée au passage aménagé sous le sol du chœur. Les fouilles ont clairement montré que le chœur a dû être considérablement plus haut (2 m au moins) que la nef. Les éléments archéologiques montrent que le chœur fut élargi et allongé par l'ajout d'un espace supplémentaire, d'une abside et de deux chapelles latérales, et un déambulatoire autour du chœur remplaça la crypte précédente.

#### Le quartier du monastère

Les vestiges et fouilles archéologiques révèlent que l'ensemble monastique était situé au nord de l'église abbatiale. Des recherches et des traces subsistantes sur surface de douves et murs d'enceinte médiévaux confirment que l'implantation du monastère carolingien et médiéval coïncide approximativement avec le fossé et les murs baroques. À l'intérieur de la zone entourée de murailles, des fouilles ont révélé l'existence de caves, de puits, de maisons semi-souterraines, d'ateliers de fabrication du verre et de traitement de métaux non-ferreux. Des sources écrites suggèrent qu'il existait

également une infirmerie et un cimetière pour les moines, un hospice pour les pèlerins, des logements pour les invités de marque, la résidence médiévale de l'abbé, ainsi que d'autres bâtiments fonctionnels et des moulins.

#### La zone tampon

La zone tampon (69 ha) comprend les environs immédiats du bien proposé pour inscription et correspond à la zone de la ville, désertée depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Actuellement, la zone recouvre des champs cultivés, des bâtiments de service pour des activités agricoles, le port fluvial – maintenant hors d'usage –, la ligne de chemin de fer, les vestiges mis au jour d'un monastère et d'un cimetière à Niggenkerken, l'ancienne église du marché et la route de Hellweg (route du sel). Des études ont fourni des informations sur le potentiel archéologique, l'étendue et l'ancienneté de la ville désertée.

#### Histoire et développement

Le monastère fut fondé sous le successeur de Charlemagne, Louis le Pieux, en 815 de notre ère, par des moines envoyés de Corbie, un couvent de Picardie, dans le nord de la France. De là dérive le nom du monastère : *Nova Corbeia*, devenu Corvey. Son siège se trouvait à l'origine dans un lieu différent mais, en 822, la communauté monastique s'implanta sur son actuel emplacement. Cette implantation fut rendue possible par Louis le Pieux qui transféra la propriété du site aux moines. Les Carolingiens accordèrent à l'abbaye bénédictine des privilèges – libre choix de ses abbés, immunité, droits de marché et de frapper monnaie (833) – qui, avec le transfert des reliques de saint Guy depuis Saint-Denis en 836, favorisèrent l'importance et l'influence croissantes du monastère à l'intérieur de la Saxe.

Corvey devint bientôt un centre religieux et culturel majeur, avec une école et une bibliothèque. L'un des plus grands établissements carolingiens connus se développa à l'ouest des portes du monastère et donna naissance à deux villes distinctes, Höxter et Corvey. Corvey devint une ville entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle : elle fut dotée d'un monastère séculier (Niggenkerchen) et d'une église du marché ; elle fut fortifiée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle ; la construction d'un pont sur la Weser et l'existence d'un Conseil autonome lui assurèrent une plus grande autonomie économique et administrative.

La prospérité de la ville de Corvey devait cesser au bout d'un siècle. En 1265, elle fut détruite par une coalition des citoyens de Höxter avec l'évêque de Paderborn et ne s'est jamais rétablie. À cette époque, le monastère avait déjà perdu de son importance et son délaissement aboutit au transfert des reliques de saint Guy de l'église abbatiale à la cathédrale de Prague en 1355. L'abbaye retrouva une certaine importance au début du XVI<sup>e</sup> siècle, mais fut dévastée pendant la guerre de Trente Ans, avec la perte de grandes parties de la bibliothèque, et de la châsse de saint Vit. En 1792, l'abbaye fut sécularisée et convertie en un diocèse qui survécut jusqu'en 1825 ; en 1803, la principauté de Corvey fut abolie. Après le congrès de Vienne, l'ensemble monastique et ses biens changèrent

de propriétaire jusqu'à ce qu'ils échoient en héritage au duc de Ratibor et prince de Corvey.

L'ensemble a fait l'objet d'une vaste campagne de restauration entre 1947 et 1966. Les interventions visaient à restituer le Westwerk dans son plan carolingien sur la base de découvertes et de témoignages scientifiques. Dans son aspect actuel, la pièce principale est le résultat des interventions menées dans les années 1950 et 1960. D'autres travaux ont concerné la stabilisation des fondations (au cours des années 1960) par l'insertion d'une barre de ciment sous les murs et l'injection de ciment liquide dans ceux-ci.

### 3 Justification de l'inscription, intégrité et authenticité

#### Analyse comparative

L'État partie a élaboré l'analyse comparative en définissant en premier lieu le cadre typologique, chronologique et régional de la proposition d'inscription – les premiers sites religieux chrétiens de l'Europe centrale septentrionale – et en choisissant ensuite des exemples pertinents pour établir la comparaison sur la base des caractéristiques les plus importantes du bien proposé pour inscription, c'est-à-dire son rôle en tant qu'abbaye impériale au sein de l'Empire franc, le Westwerk, et les peintures murales.

L'État partie note que, bien que plusieurs édifices de cette époque, dont des églises, monastères, couvents et cathédrales, soient connus, seuls quelques-uns ont survécu dans leur intégralité ou en partie et seul un petit nombre d'entre eux figurent sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit de : cathédrale d'Aix-la-Chapelle (1978, (i), (ii), (iv) et (vi)), île monastique de Reichenau (2000, (iii), (iv) et (vi)), abbaye et Altenmünster de Lorsch, (1991, (iii) et (iv)) – tous situés en Allemagne –, abbaye de St-Gall (1983, (ii) et (iv)) et couvent bénédictin Saint-Jean-des-Sœurs à Münstair (1983, (iii)), tous deux en Suisse, et cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais du Tau, Reims (France, 1991, (i), (ii) et (vi)).

Ces édifices ont tous été inclus dans la comparaison, qui a également été complétée par d'autres biens, pertinents pour la présente proposition d'inscription, mais n'ayant pas subsisté dans leur configuration originelle ou ayant été détruits : l'abbaye de Corbie, qui est à l'origine de Corvey, et l'abbaye de Saint-Riquier – appelée autrefois Centula, toutes deux situées en France. Chaque bâtiment a été examiné à la lumière de ses spécificités et, le cas échéant, de ses points communs avec le bien proposé pour inscription, et de son rôle pour dépeindre la renaissance carolingienne.

L'ICOMOS estime que l'analyse comparative montre que chacun des biens du patrimoine mondial examinés contribue de manière spécifique et exceptionnelle à l'illustration de la renaissance carolingienne des arts et de la culture, qui a joué un rôle central dans le

développement artistique, historique et culturel que l'Europe connut ensuite. L'ICOMOS estime également que la comparaison met en évidence le fait que le bien proposé pour inscription apporte une contribution significative à la représentation de la renaissance carolingienne apportée par d'autres monuments déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en tant que l'un des tout premiers exemples de massif occidental – un nouveau type de construction qui a pris naissance à l'époque carolingienne – et de cycle de peintures murales représentant des sujets de la mythologie classique appliqués à un édifice religieux.

Toutefois, l'ICOMOS considère qu'une comparaison établie avec des exemples plus tardifs des premières églises romanes aurait contribué à rendre encore plus explicites la pertinence et l'influence dans l'ensemble de l'Europe du bien proposé pour inscription sur le développement de l'architecture religieuse aux époques romane, gothique et baroque.

---

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

---

#### **Justification de la valeur universelle exceptionnelle**

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

- Corvey comprend le seul exemplaire préservé de massif occidental datant de l'époque carolingienne.
- La structure et la décoration du Westwerk présentent d'une manière exceptionnelle l'intégration d'éléments carolingiens novateurs aux anciens modèles pour donner forme à une expression artistique originale et distincte.
- Le cycle décoratif, sculpté et peint, ayant survécu représente le seul exemple connu de la mythologie antique réinterprétée dans une vision du monde chrétienne.
- Corvey, tel qu'il subsiste dans son plan actuel, avec ses structures debout et ses vestiges archéologiques, manifeste ses liens avec d'autres centres culturels carolingiens, également corroborés par une solide tradition historique.
- En tant qu'abbaye impériale, avec son *scriptorium* et l'une des plus importantes bibliothèques ayant existé à cette époque, Corvey a joué un rôle capital non seulement comme centre religieux et intellectuel, mais aussi comme place forte politique de l'Empire franc.

L'ICOMOS considère que cette justification est appropriée. L'intérêt unique du Westwerk de Corvey a été reconnu depuis longtemps ; la recherche spécialisée l'a situé dans son contexte chronologique et international comme l'un des premiers exemples prototypes de *massif occidental*, qui fut ensuite largement adopté comme élément architectural distinctif de l'architecture

romane et gothique en Europe, puis réinterprété plus tard par le discours architectural baroque.

La compréhension de l'intérêt majeur présenté par le Westwerk de Corvey a été complétée ces dernières années par des publications sur ses peintures murales et œuvres en stuc, et sur l'archéologie de l'église. Tout ce corpus donne un fondement scientifique à la justification proposée pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Toutefois, l'ICOMOS note que la bibliothèque bénédictine a été largement détruite et dispersée pendant la guerre de Trente Ans et qu'une partie de cette collection est désormais conservée à la bibliothèque universitaire de l'archevêque à Paderborn. En conséquence, l'importance de Corvey en tant que centre de la chrétienté au sein de l'Empire franc repose uniquement sur son tissu bâti subsistant et ses vestiges archéologiques.

#### **Intégrité et authenticité**

##### Intégrité

L'ICOMOS partage le point de vue de l'État partie selon lequel le bien proposé pour inscription répond aux conditions d'intégrité telles qu'exposées dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*. Il n'existe pas d'éléments pertinents à l'extérieur de la zone proposée pour inscription et d'autres éléments caractéristiques importants sont inclus dans la zone tampon. Le tissu physique du bien est en bon état. Il ne souffre d'aucun effet négatif majeur induit par le développement ou la négligence : les problèmes de conservation, comme l'inclinaison de la façade ou la présence de sels dans la maçonnerie, ont été ou sont traités et suivis de manière constante.

##### Authenticité

L'ICOMOS considère que le Westwerk, construit entre 873 et 885, forme le cœur du bien. Malgré quelques modifications apportées au cours des siècles, des travaux de restauration et de reconstruction limitée, le plan du *Westwerk* et sa substance physique avec ses peintures murales traduisent d'une manière crédible la valeur universelle exceptionnelle qui est proposée. De plus, le chœur Saint-Jean est toujours utilisé comme chapelle.

Les vestiges archéologiques de l'église abbatiale ont été fouillés et étudiés, tandis que ceux du monastère carolingien et de son quartier n'ont été que partiellement analysés et que les gisements archéologiques restent largement intacts. Toutefois, des investigations ont livré des témoignages sur la taille et l'âge de l'ensemble. Associés à la documentation historique existante, ils peuvent aussi attester l'importance du monastère à l'époque carolingienne.

L'église actuelle fut édifée en 1667, tandis que le couvent fut reconstruit aux XVIIe-XVIIIe siècles. Toutes ces

constructions sont des monuments architecturaux de valeur : l'église abbatiale, devenue église paroissiale, est toujours utilisée, tandis que le monastère abrite la résidence du propriétaire, un musée et une bibliothèque. L'ICOMOS estime que ces édifices complètent le témoignage matériel subsistant du Westwerk carolingien et des vestiges archéologiques pour soutenir la valeur universelle exceptionnelle proposée et offrir l'environnement le plus approprié pour la compréhension du bien proposé pour inscription.

---

L'ICOMOS considère que les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies, malgré quelques reconstructions limitées effectuées dans les années 1950 sur le Westwerk.

---

#### **Critères selon lesquels l'inscription est proposée**

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (ii), (iii), (iv) et (vi).

*Critère (ii) : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le bien proposé pour inscription conserve le seul massif occidental presque complet de l'époque carolingienne et que sa conception est fondée sur des modèles anciens en ce qui concerne sa forme et sa décoration. Le Westwerk allait servir de base à de nouvelles évolutions techniques et morphologiques dans l'architecture religieuse au cours des siècles suivants, jusqu'à la période romane.

L'ICOMOS considère que les recherches approfondies effectuées dans l'histoire de l'architecture au niveau international et sur le bien proposé pour inscription durant près d'un siècle soutiennent la revendication de ce critère. Le Westwerk de Corvey illustre de manière unique l'une des expressions architecturales carolingiennes les plus importantes. Il s'agit d'une véritable création de cette période qui assimila des motifs et éléments préexistants, qui furent ensuite intégrés dans la structure de l'église. L'ICOMOS observe également que la première partie de la justification de ce critère renforce aussi le critère (iv).

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

---

*Critère (iii) : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le plan du monastère, ses traces archéologiques subsistantes témoignent de la cohérence de l'ancien couvent carolingien et de ses anciennes fonctions. De plus, l'articulation et la décoration architecturales du Westwerk illustrent clairement le rôle joué au sein de l'Empire franc

par les monastères impériaux, en assurant le contrôle territorial, l'administration, ainsi que la diffusion du christianisme et de l'ordre politique et culturel carolingien dans l'ensemble de l'Europe.

L'ICOMOS considère que les vestiges physiques subsistants du bien proposé pour inscription, alliés à la somme des connaissances théoriques sur le phénomène carolingien et, en particulier, sur l'abbaye de Corvey, soutiennent la justification proposée pour ce critère et représentent un témoignage exceptionnel sur la vision politique et culturelle carolingienne.

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

---

*Critère (iv) : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que le Westwerk de Corvey représente un exemple éminent de l'architecture religieuse carolingienne, tandis que les vestiges archéologiques de l'abbaye présentent un modèle d'établissement où les couvents ont joué un rôle central dans la diffusion de la croyance chrétienne, mais aussi en obtenant et défendant la souveraineté territoriale de façon à aider au développement du pays.

L'ICOMOS considère que le Westwerk de Corvey représente le seul exemple subsistant de ce type d'édifice, qui est une expression architecturale véritable et originale de l'époque carolingienne et que, avec les vestiges archéologiques de l'abbaye impériale, qui ont été fouillés et étudiés, et sont complétés par les structures debout de la phase baroque du couvent, il soutient les arguments présentés pour justifier ce critère et renforce également le critère (ii).

---

L'ICOMOS considère que ce critère a été justifié.

---

*Critère (vi) : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que Corvey devint un grand centre de spiritualité et de savoir dans la région, grâce aux privilèges impériaux conférés au monastère, à sa bibliothèque et à son école. C'est ici que Widukind de Corvey écrit l'*Histoire des Saxons* qui compte parmi les ouvrages les plus importants de l'historiographie occidentale. Enfin, le Westwerk de Corvey a fait l'objet d'intenses recherches sur l'histoire de l'architecture, de l'art et des églises pendant plus de cent ans, ce qui a façonné notre compréhension de l'architecture religieuse du haut Moyen Âge en Europe septentrionale et centrale durant l'Empire franc.

L'ICOMOS observe tout d'abord que la bibliothèque du haut Moyen Âge n'existe plus, à la suite de la destruction et de la dispersion subies pendant et après

la guerre de Trente Ans ; la riche bibliothèque qui se trouve actuellement à Corvey date d'une période plus tardive. De plus, le monastère carolingien ne survit qu'en tant que site archéologique, partiellement mis au jour.

L'ICOMOS note également que l'analyse comparative effectuée par l'État partie s'est essentiellement concentrée sur les aspects et témoignages matériels soutenant les critères (ii), (iii) et (iv), alors la comparaison n'a pas été développée dans cette direction afin d'étayer les arguments proposés pour justifier le critère (vi).

Enfin, l'ICOMOS considère que le tissu subsistant du bien proposé pour inscription ne soutient pas la justification de ce critère.

---

L'ICOMOS considère que ce critère n'a pas été justifié.

---

L'ICOMOS considère que les conditions d'authenticité et d'intégrité ont été remplies, en dépit de quelques reconstructions limitées, pendant les travaux de restauration des années 1950-1960 sur le Westwerk. L'ICOMOS considère enfin que le bien proposé pour inscription répond aux critères (ii), (iii), (iv) et que, juxtaposées, les justifications fournies pour ces critères se renforcent mutuellement. Toutefois, l'ICOMOS considère également que le critère (vi) n'a pas été démontré.

---

#### **Description des attributs de la valeur universelle exceptionnelle**

- Le plan du Westwerk, sa forme architecturale et sa substance matérielle, ses techniques de construction et ses éléments architecturaux, en particulier les parties datant de la phase carolingienne, attestent la référence à des modèles typologiques ou architecturaux de l'Antiquité et traduisent l'importance du Westwerk en tant que type de construction.
- Les fragments subsistants des peintures murales, des plâtres d'origine carolingienne ou du haut Moyen Âge encore *in situ* et les *sinopie* des éléments en stuc témoignent du rôle de la décoration de surface pour définir des espaces architecturaux et de la tradition littéraire classique comme référence culturelle pendant le haut Moyen Âge.
- Les vestiges archéologiques fouillés et enfouis du monastère et son quartier fortifié sont les témoins matériels de la cohérence de cet ensemble carolingien.

Le maintien d'une fonction religieuse pour le massif occidental contribue à la compréhension et à l'appréciation de cette structure.

L'ensemble du monastère baroque contribue à la continuité des fonctions religieuse et monastique du site à travers les siècles ; la reconstruction de l'église dans sa forme baroque a permis de conserver l'utilisation religieuse du Westwerk. Les traces enfouies du village fortifié à l'extérieur du monastère renforcent également

la lisibilité du rôle important joué par l'abbaye de Corvey dans le modèle d'établissement de la région. L'environnement rural constitue le contexte approprié pour comprendre et apprécier l'importance du bien proposé pour inscription.

#### **4 Facteurs affectant le bien**

Le plan de gestion du bien proposé pour inscription indique que la zone n'est pas soumise à des pressions dues au développement : il n'existe pas de nouveaux projets de routes, de ponts ou d'industries. L'activité agricole actuellement exercée dans la zone tampon sera déplacée à l'extérieur de celle-ci.

Malgré sa proximité avec la Weser, le site du monastère n'est pas inondable, grâce à son altitude relative par rapport aux zones environnantes qui, par contre, peuvent être affectées par des inondations exceptionnelles.

Dans sa lettre envoyée le 27 septembre 2013, l'ICOMOS demandait à l'État partie si des scénarios de catastrophes à horizon bicentenaire et de cinq cents ans avaient été mis au point pour la zone du bien proposé pour inscription et si des mesures d'atténuation des catastrophes avaient été établies. L'ICOMOS demandait également des informations sur les projets d'exploitation de l'énergie éolienne dans la région.

L'État partie a répondu que les scénarios sur les niveaux d'eau requis pour provoquer des inondations ont été préparés par le gouvernement du district de Detmold, dans le cadre des orientations pour la gestion du risque d'inondation et que la période de 1000 ans est utilisée comme scénario extrême. En pareil cas, le niveau d'eau monterait en affectant les murs extérieurs sud de l'ensemble et l'annexe est de l'église du monastère. Aucun plan de protection n'a été préparé pour faire face à un événement extrême, mais seulement pour des inondations HQ 100, et ceci ne concerne pas le bien proposé pour inscription puisqu'il ne serait pas affecté par des inondations HQ 100.

S'agissant de l'exploitation de l'énergie éolienne, l'État partie a également signalé que, dans la municipalité de Höxter, le plan de développement de la ville actuellement en vigueur a identifié deux zones propices à l'utilisation de l'énergie éolienne : Bosseborn (5,5 km au S-E de Corvey, surface : 43 ha) et Fürstenau (8,2 km au N-O de Corvey, surface : 30 ha) ; la hauteur maximale des installations serait de 100 m. Toutefois, début 2013, la ville de Höxter a décidé de modifier le plan d'aménagement du territoire existant, en y ajoutant de nouvelles zones éligibles pour la production d'énergie éolienne : ces zones sont adjacentes aux sites déjà approuvés à Bosseborn et à Fürstenau et ont une surface respective de 55 ha et 95 ha, ce qui doublerait la surface du premier site et quadruplerait celle du second (89 ha et 135 ha). Une augmentation de la hauteur des éoliennes serait également autorisée. Selon l'État partie, il a été procédé à une visualisation,

démontrant qu'aucun impact négatif ne s'exercerait sur le bien proposé pour inscription.

D'autres risques découlant des incendies, du vandalisme ou du vol sont traités grâce à une série de mesures techniques et organisationnelles. Le dossier de proposition d'inscription signale également que les peintures murales sont sujettes à des détériorations et à des pertes en raison de la pénétration de l'humidité et de la présence de sels solubles, qui doivent être abordés dans le cadre d'un programme de conservation, basé sur une analyse préliminaire déjà effectuée en 2011.

Malgré la stabilisation structurelle des fondations du massif occidental dans les années 1950, le phénomène d'inclinaison s'accroît – des études sont prévues pour en identifier les causes et définir toute intervention qui s'avérerait nécessaire.

L'ICOMOS exprime ses préoccupations quant à l'éventuel développement de parcs éoliens dans des zones proches du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS a demandé de plus amples informations sur les parcs éoliens prévus dans sa lettre envoyée à l'État partie le 12 décembre 2013. L'État partie a répondu en indiquant que la ville et le district de Höxter examinent la possibilité de réorganiser les zones pour parcs éoliens, qui devront être adoptées par le biais de modifications des mesures de planification actuelles. L'État partie a également informé qu'une analyse des éventuels impacts des parcs éoliens sur le bien proposé pour inscription, basée sur une visualisation et des simulations photographiques, est actuellement en cours d'examen par le Landschaftsverband Westfalen – Lippe.

L'ICOMOS accueille favorablement cette information et attend de recevoir l'étude d'impact sur le patrimoine ainsi que les considérations du Bureau de la conservation des monuments compétent.

L'ICOMOS note également que les informations fournies sur les sites prévus pour les parcs éoliens ont été limitées au territoire relevant de la juridiction de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ; toutefois, étant donné que la frontière avec la Basse-Saxe passe sur la rive opposée de la Weser, à proximité du bien proposé pour inscription, il serait nécessaire de recevoir des informations sur les dispositions, en vigueur ou prévues, en matière de planification pour les zones de Basse-Saxe situées au voisinage du bien proposé pour inscription, en ce qui concerne le développement industriel et commercial et la production d'énergie éolienne, susceptibles d'avoir un impact sur le bien proposé pour inscription.

À cet égard, l'État partie a informé que le représentant du patrimoine mondial auprès de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation et des Affaires culturelles des Länder de la République fédérale d'Allemagne a envoyé une lettre le 16 janvier 2014 à l'État de Basse-Saxe, lui demandant de veiller à ce que les constructions ou les

aménagement n'aient aucun effet négatif sur le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS se félicite que cette mesure ait été prise et attend que l'État de Basse-Saxe formalise son engagement de prendre en considération les valeurs du bien proposé pour inscription dans ses dispositions relatives à la planification.

Enfin, l'ICOMOS note qu'une ligne de chemin de fer passe tout près de la limite sud du bien proposé pour inscription : il conviendrait d'envisager des mesures de préparation au risque d'accidents pour le bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien concernent les peintures murales et les plâtres et sont l'inclinaison du massif occidental, l'éventuelle installation de parcs éoliens dans des zones proches du bien proposé pour inscription et les inondations.

L'ICOMOS recommande que l'évaluation complète de l'état et le suivi du Westwerk prévus soient mis en œuvre dès que possible. L'ICOMOS attend de recevoir, dès que possible, les résultats de l'étude d'impact sur le patrimoine conformément aux orientations de l'ICOMOS, en cours de réalisation sur les éventuels impacts négatifs des parcs éoliens prévus dans les environs du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS juge utile qu'un plan général de préparation aux risques soit élaboré pour le bien proposé pour inscription, afin que soient prises en compte les menaces provenant d'inondations et d'accidents ferroviaires.

## **5 Protection, conservation et gestion**

### **Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon**

Les délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon sont clairement définies et englobent des zones qui, à la lumière des recherches à venir, sont susceptibles de contribuer à la compréhension du bien. Les limites du bien proposé pour inscription correspondent à la civitas de Corvey, c'est-à-dire à l'étendue présumée du monastère médiéval. La zone forme de vastes archives archéologiques ; seule l'église, les fossés médiévaux et la courtine ont été fouillés.

L'ICOMOS a demandé en septembre 2013 des informations complémentaires sur le tracé précis des limites nord du bien proposé pour inscription et de la zone tampon. L'État partie a éclairci ce point en fournissant une description plus détaillée des délimitations du bien.

La zone tampon comprend les environs immédiats du bien correspondant au site de la ville désertée au XIII<sup>e</sup> siècle : les délimitations ont été définies à l'aide d'études archéologiques indirectes, y compris des forages, tranchées expérimentales, suivi de la construction, étude géophysique et balayage laser

aéroporté, afin de déterminer le potentiel archéologique de la zone.

Il est également nécessaire de prévoir une protection accrue de la ligne d'horizon et des célèbres vues panoramiques sur le bien proposé pour inscription et depuis celui-ci. Il a été dressé un inventaire des vues les plus importantes sur le bien proposé pour inscription et depuis celui-ci et de l'état de ces vues.

L'ICOMOS comprend que la zone tampon a été conçue pour inclure tous les éléments et vestiges ayant des liens fonctionnels avec le bien proposé pour inscription, bien que l'État partie ait fait référence à différents moyens de protéger et sauvegarder des corridors visuels et des panoramas.

L'ICOMOS considère l'inventaire des vues susmentionné comme étant une démarche préliminaire pour assurer la protection de l'intégrité visuelle du bien par rapport à son environnement ; toutefois, à la suite de cette étude, des mesures de protection appropriées devraient être mises au point et intégrées dans les outils de planification pertinents dès que possible.

L'ICOMOS considère que les délimitations du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon sont appropriées. Toutefois, l'ICOMOS recommande que l'étude sur la protection des vues panoramiques depuis et vers Corvey soit finalisée et que des mesures de protection soient approuvées et intégrées dans les plans pertinents dès que possible et avant que toute décision concernant l'emplacement d'un parc éolien ne soit finalisée. L'ICOMOS recommande que l'État partie fournisse des informations sur tout progrès accompli à cet égard.

#### **Droit de propriété**

Il s'agit d'un droit de propriété mixte. Le Westwerk, l'église, le parvis et le cimetière au sud de l'église sont la propriété de la paroisse de Saint-Étienne et Saint-Guy. La zone comprise dans le quartier de l'ancien monastère et la zone tampon appartiennent au duc de Ratibor et prince de Corvey. Le port et les bâtiments associés sont détenus par la République fédérale d'Allemagne, les voies ferrées appartiennent à l'entreprise ferroviaire allemande, tandis que les routes sont la propriété de la municipalité ou des autorités du district.

#### **Protection**

Le bien proposé pour inscription est protégé par les dispositions de la loi sur la protection et la conservation des monuments historiques de l'État de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et inscrit sur la liste des monuments historiques de Höxter depuis 1986 et 1990, ce qui correspond au plus haut niveau de protection. Tout programme de travaux ou projet concernant les monuments classés exige une autorisation délivrée par l'autorité responsable de la protection des monuments de rang inférieur en concertation avec l'association régionale de Westphalie-Lippe (LWL) – Département pour la

préservation du patrimoine, du paysage et de la culture constructive.

L'aménagement de l'espace est élaboré au niveau étatique, régional (district) et municipal. La planification du paysage est fixée par la législation fédérale, réglementée au niveau de l'État et développée au niveau du district. Le plan régional définit les objectifs de l'aménagement de l'espace au niveau du district (district de Detmold, section de Paderborn-Höxter) et inclut une entité fonctionnelle pour l'énergie éolienne. Le plan de gestion mentionne une procédure de révision qui doit être lancée. Les plans d'aménagement paysager prévoient des mesures contraignantes concernant la préservation et la réhabilitation du paysage et des écosystèmes et l'identification de zones périphériques méritant une protection.

Dans la zone tampon, les travaux de construction et la protection des vues sont régies par les plans existants et la réglementation sur la conception et la conservation. Le plan pour le paysage de *Wesertal and Fürstenaue Bergland* intègre la zone tampon dans son champ d'application, fournissant ainsi certaines formes de protection du paysage. Selon ce plan, des vues importantes depuis et sur Corvey doivent être inventoriées et protégées. Le plan de développement municipal définit le bien proposé pour inscription comme voué à un usage culturel, la zone tampon comme des zones agricoles ; en outre, des informations sur son statut en tant que monument archéologique sont mentionnées dans le plan. Les règlements sur la conception et la conservation visent à préserver la vue de l'ensemble monastique avec la courbe de la Weser et la Corveyer Allee, en excluant les perturbations visuelles et préservant le monument et ses environs.

L'ICOMOS note que les plans régionaux et municipaux sont sur le point d'être modifiés, ces derniers afin d'augmenter la taille des zones destinées à la production d'énergie éolienne. À cet égard, l'État partie a informé qu'une analyse sur les éventuels impacts des parcs éoliens prévus est en cours (voir section 4 du présent rapport).

L'ICOMOS observe également que le cadre juridique et de protection de l'aménagement est détaillée et comporte plusieurs niveaux, aussi exige-t-il une coordination minutieuse entre les objectifs et mesures respectifs, afin de parvenir à une protection efficace du bien proposé pour inscription.

L'ICOMOS observe enfin que les informations complémentaires fournies par l'État partie sur les dispositions de planification ont été strictement limitées à la zone tampon et n'ont pas concerné l'environnement plus large. De plus amples informations sont nécessaires sur cet aspect.

L'ICOMOS considère que la protection légale en place pour le bien proposé pour inscription semble appropriée. Par ailleurs, les mesures de planification assurant la

protection du bien et de sa zone tampon, établies au travers des différents niveaux de planification, seront appropriées lorsque des mesures pour protéger les vues importantes depuis et vers Corvey auront été élaborées, approuvées et mises en œuvre. De plus, les dispositions pour accroître les parcs éoliens devraient être vérifiées au regard des études d'impact sur le patrimoine et des mesures de protection des vues panoramiques susmentionnées.

### Conservation

L'enregistrement systématique du bien proposé pour inscription, qui fut d'abord réalisé dans les années 1950, concernait les anciens plâtres et peintures murales du Westwerk, mais ces travaux n'ont repris que récemment. Par contre, des recherches archéologiques sont menées depuis la fin du XIXe siècle. Dans les années 1970, une étude approfondie, s'appuyant sur des méthodes modernes, a jeté les bases de l'histoire de cet ensemble bâti. D'autres travaux de recherche archéologique utilisant des méthodes non destructives sont prévus sur le bien proposé pour inscription et dans la zone tampon.

L'état de conservation actuel de Corvey peut être considéré comme bon dans son ensemble ; toutefois, certains problèmes spécifiques de détérioration sur les peintures murales, en partie causés par des travaux de conservation réalisés dans les années 1950 et 1960, et des défauts dans la structure du Westwerk exigent davantage de recherches et de suivi, avant d'envisager toute intervention. Une évaluation complète de l'état de conservation devait commencer sur le massif carolingien en 2013. Toutefois, certains problèmes déjà détectés sont actuellement traités.

L'ICOMOS considère que le bien proposé pour inscription est dans l'ensemble en bon état, malgré son âge et de premières interventions de conservation qui ont causé quelques problèmes de détérioration, actuellement traités. L'ICOMOS considère également que d'autres études systématiques doivent être poursuivies, à des fins de recherche et conservation.

### Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

Le dossier de proposition d'inscription décrit le cadre de gestion général en vigueur aux niveaux étatique et fédéral, qui est basé sur le système juridique, administratif et de planification existant, et explique qu'au niveau du bien, le Kulturkreis Höxter–Corvey gGmbH fut fondé par le district et la ville de Höxter et le duc de Ratibor pour exécuter le programme culturel et éducatif du musée.

L'ICOMOS a noté qu'aucun organisme de gestion impliquant toutes les parties prenantes concernées n'a encore été établi et a demandé dans sa lettre envoyée le 25 septembre 2013 des informations complémentaires à l'État partie. Dans sa réponse, l'État partie a indiqué qu'un comité directeur a été créé pour préparer la proposition

d'inscription, ce comité devant rester en place jusqu'à la restructuration du Kulturkreis Höxter–Corvey gGmbH ou à l'établissement d'une fondation pour coordonner la gestion.

L'ICOMOS considère que les solutions susmentionnées devraient être mises en œuvre dès que possible.

L'ICOMOS a envoyé une deuxième lettre le 12 décembre 2013 demandant de plus amples informations sur l'établissement officiel d'une autorité de gestion pour le bien proposé pour inscription et sa zone tampon, impliquant toutes les parties prenantes concernées.

L'État partie a répondu le 26 février 2014 en expliquant que le bien proposé pour inscription appartenait au prince de Ratibor et à la paroisse de Saint-Étienne et Saint-Guy, les propriétaires constituant, par conséquent, l'autorité de gestion.

Étant donné que la zone tampon comprend également des infrastructures (c'est-à-dire un réseau routier, le port et la ligne de chemin de fer) appartenant à d'autres entités que la paroisse et le duc de Ratibor, l'ICOMOS considère qu'une coordination entre toutes les parties prenantes dans l'exercice de leurs droits, obligations et compétences doit être formalisée par le biais de l'établissement d'un organisme adapté à cette mission, et confirme que cela devrait être finalisé dès que possible.

L'ICOMOS considère également que des mesures devraient être prises pour s'assurer que l'État de Basse-Saxe et les autorités locales concernées placées sous sa juridiction s'engagent à éviter d'avoir un impact négatif sur le bien proposé pour inscription au travers de projets ou de dispositions de planification concernant des zones proches de ce bien.

Dans sa lettre envoyée en décembre 2013, l'ICOMOS a également demandé des informations complémentaires à ce sujet.

L'État partie a répondu que les conseils municipaux de Höxter et de Holzminden avaient déjà exprimé leur soutien conjoint à la proposition d'inscription. De plus, le 16 janvier 2014, une lettre a été envoyée à l'État de Basse-Saxe, lui demandant que les constructions et aménagements en Basse-Saxe n'aient pas un impact négatif sur le bien proposé pour inscription. Un décret *ad hoc* va être adopté par le ministère de l'Intérieur de Basse-Saxe, demandant que les qualités visuelles du bien – après qu'il sera devenu un bien du patrimoine mondial – soient prises en considération dans les futurs projets de planification.

L'ICOMOS considère que la finalisation et la formalisation de cette mesure sont particulièrement appropriées pour assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription et recommande qu'un calendrier pour l'approbation et l'application du décret susmentionné soit fourni au Centre du patrimoine mondial et à l'ICOMOS.

L'ICOMOS note que le document traduit soumis par l'État partie, concernant le soutien conjoint de la proposition d'inscription par les municipalités de Hörter et de Holzminden ne contient aucun engagement à assurer la protection du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon. L'ICOMOS considère qu'un engagement plus substantiel de la part des municipalités voisines pour garantir la sauvegarde des valeurs du bien proposé pour inscription serait bénéfique, en particulier par rapport aux parcs éoliens proposés (voir ci-avant).

Cadre de référence : plans et mesures de gestion, y compris la gestion des visiteurs et la présentation

Un plan de gestion a été élaboré avec les propriétaires et les autorités concernées. Il a été conçu pour intégrer les dispositions existantes en matière de droit et d'outils de planification pour assurer la protection et la gestion quotidiennes du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon. Outre le plan de gestion, un plan directeur a également été envisagé pour mettre en valeur le bien proposé pour inscription et sa zone tampon en vue d'améliorer l'infrastructure, les installations et services offerts aux visiteurs. Parmi les actions prévues figurent la réorganisation de la circulation et de l'accès des véhicules, l'amélioration des environs en termes de qualité architecturale, végétation, déplacement de fonctions incompatibles et conception d'un parc archéologique à l'intérieur de la zone tampon. Une stratégie pour les visiteurs a été planifiée dans la région : elle intègre le bien proposé pour inscription parmi d'autres ressources culturelles en vue de replacer Corvey dans ses contextes territoriaux et historiques-thématiques plus larges.

L'ICOMOS a demandé en septembre 2013 des informations complémentaires à l'État partie quant au budget et aux sources de financement possibles pour la mise en œuvre du plan directeur. Dans sa réponse, l'État partie a fourni une liste des programmes fédéraux et étatiques disponibles auxquels le bien proposé pour inscription et sa zone tampon seraient éligibles. Il s'agit du programme de soutien à la protection des documents historiques urbains, du programme du patrimoine mondial, du programme pour les monuments nationaux culturels de valeur. L'État partie a également informé qu'un calendrier précis et un plan financier sont en préparation.

L'ICOMOS a demandé des informations complémentaires le 12 décembre 2013 sur la mise en œuvre du calendrier et du plan financier. L'État partie a répondu le 26 février 2014 en indiquant que la protection légale telle que décrite dans le plan de gestion ne nécessite pas d'être confirmée. Il a également donné des détails sur les ressources nécessaires pour exécuter diverses mesures de conservation et le programme de mise en œuvre correspondant. D'autres interventions seraient subordonnées à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, parce que le nouveau statut donnerait accès à des ressources financières qui sont allouées au niveau fédéral pour des biens du patrimoine mondial.

L'ICOMOS observe que, bien que le système de protection soit en vigueur et n'ait pas besoin d'une formalisation plus poussée, le plan de gestion prévoit des mesures de coordination et de conservation/amélioration (voir par ex. paragraphe 5.1.3 p. 51 ou chapitre 5.2 pp. 51 – 67 du plan de gestion) qui doivent être formalisées via l'approbation du plan de gestion par tous les propriétaires et toutes les parties prenantes concernées. L'ICOMOS estime également que le comité directeur envisagé (voir p.51) devrait être établi.

L'ICOMOS note également que le budget soumis dans les informations complémentaires concerne des travaux programmés pour une mise en œuvre à court terme mais ne précise pas clairement s'il fait figurer des ressources actuellement disponibles ou seulement les ressources nécessaires pour réaliser les interventions prévues.

Implication des communautés locales

L'ICOMOS a demandé en septembre 2013 des informations complémentaires sur ce point et l'État partie a répondu en indiquant que plusieurs activités et campagnes de sensibilisation ont été entreprises pour impliquer les communautés locales dans le processus de proposition d'inscription.

---

L'ICOMOS considère qu'une attention particulière doit être accordée à la coordination des outils juridiques et de planification aux différents niveaux administratifs de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et, ensuite, avec ceux de Basse-Saxe.

En conclusion, l'ICOMOS considère que la formalisation de l'engagement de la Basse-Saxe d'assurer qu'aucun effet négatif n'est susceptible de découler d'une activité de construction ou d'aménagement dans des zones proches du bien proposé sous sa juridiction est de la plus haute importance et devrait être accompagnée d'un calendrier concernant l'approbation du décret susmentionné du ministre de l'Intérieur de Basse-Saxe.

L'ICOMOS considère qu'un organisme de gestion devrait être établi et prendre effet dès que possible et que le plan de gestion et son plan directeur opérationnel devraient être assortis d'un calendrier de mise en œuvre, d'un budget adéquat et d'une stratégie financière, puis être approuvés et mis en œuvre.

Enfin, l'ICOMOS considère que la présentation pour le « Westwerk carolingien et la civitas de Corvey » dans le musée et à l'extérieur de l'église devrait être étendue en ce qui concerne l'époque carolingienne.

---

## 6 Suivi

Le dossier de proposition d'inscription indique que le suivi du bien proposé pour inscription est assuré par les propriétaires en coopération avec les autorités concernées. Des indicateurs de suivi sur des problèmes particuliers de conservation du Westwerk ont été identifiés et sont mesurés continuellement. Les données sont archivées avec les propriétaires et les bureaux de conservation concernés.

---

L'ICOMOS considère que des indicateurs de suivi devraient être identifiés et mis en relation avec les objectifs poursuivis au travers du plan de gestion et ne pas être limités aux problèmes de conservation. Une périodicité appropriée devrait être identifiée pour chacun des indicateurs. L'ICOMOS recommande qu'une stratégie de suivi générale soit élaborée, intégrant également les exercices de suivi actuels.

---

## 7 Conclusions

Le « Westwerk carolingien et la civitas de Corvey » forment un ensemble monumental, archéologique et architectural, intégral et authentique, qui illustre l'influence du Westwerk de Corvey sur l'évolution de ce type d'édifice dans l'architecture religieuse médiévale et le rôle joué par l'abbaye dans le développement du territoire sous l'Empire carolingien et au-delà.

Le bien proposé pour inscription a fait l'objet de recherches très approfondies et est protégé de manière appropriée en tant que monument archéologique et architectural. Toutefois, la sauvegarde de son environnement a besoin d'être renforcée et, en particulier, les vues importantes depuis et vers l'ensemble monastique exigent que des mesures de protection soient élaborées et intégrées dans les instruments ou les réglementations en matière de planification pertinents. De plus, des questions qui sont restées sans réponse en ce qui concerne les dispositions sur la structure de gestion, les partenaires et le plan de gestion doivent être traitées avant l'inscription, pour s'assurer que le bien est doté d'un ensemble approprié d'instruments de protection et de gestion. Il est également nécessaire de renforcer le système de suivi et de lui attribuer une portée plus vaste, ne se limitant pas uniquement aux problèmes structurels ou de conservation matérielle.

## 8 Recommandations

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription du Westwerk carolingien et civitas de Corvey, Allemagne, soit **renvoyée** à l'État partie afin de lui permettre de :

- établir formellement et instituer une autorité de gestion pour le bien proposé pour inscription et sa zone tampon, qui implique toutes les parties prenantes concernées, afin de coordonner et d'intégrer des objectifs, des fonctions et des actions visant la protection et la mise en valeur, conduits par les propriétaires et les parties prenantes ;
- fournir des informations sur le calendrier pour l'approbation et l'application du décret par lequel l'État voisin de Basse-Saxe s'engage lui-même ainsi que ses circonscriptions à garantir qu'aucun effet négatif ne puisse découler d'une activité de construction ou

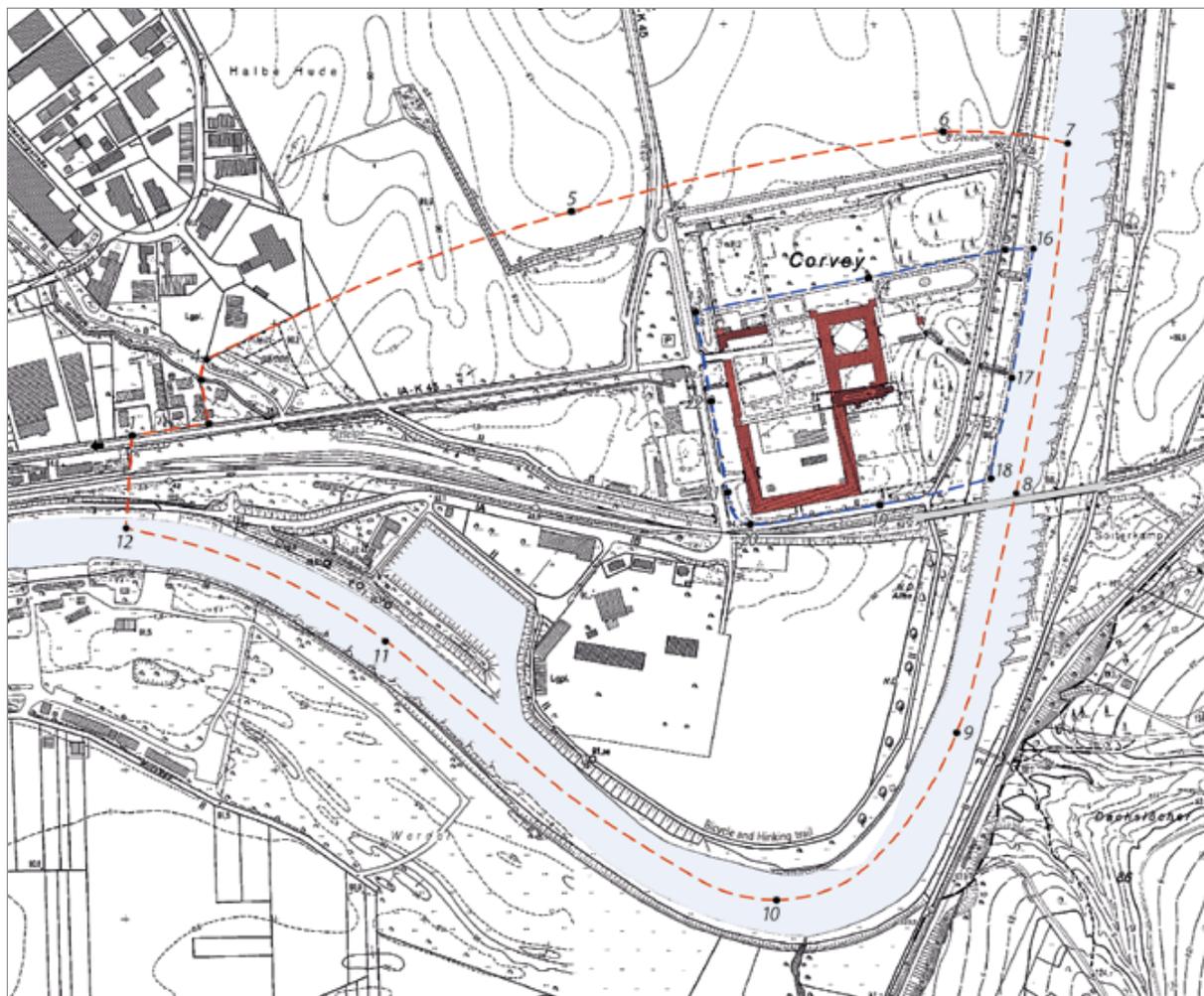
d'aménagement dans des zones proches du bien proposé pour inscription relevant de sa juridiction ;

- approuver formellement et mettre en œuvre le plan de gestion et son plan directeur opérationnel avec un budget et un calendrier de mise en œuvre ;
- finaliser l'étude pour la protection des vues panoramiques depuis et vers Corvey, approuver et appliquer des mesures de protection associées dès que possible et avant que toute décision concernant l'emplacement d'un parc éolien ne soit finalisée ;
- transmettre les résultats de l'étude d'impact sur le patrimoine conformément aux orientations de l'ICOMOS pour tous les parcs éoliens prévus, actuellement en cours, au Centre du patrimoine mondial et à l'ICOMOS.

### Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- mettre en œuvre rapidement l'évaluation complète de l'état et le suivi du Westwerk prévus ;
- élaborer un plan général de gestion des risques pour le bien proposé pour inscription, comprenant également une préparation aux risques d'inondations, d'explosions et autres types d'accidents, avec prise en compte de la proximité du chemin de fer ;
- poursuivre les études systématiques et les fouilles archéologiques non destructives, à des fins de conservation et de recherche ;
- développer la présentation du « Westwerk carolingien et la civitas de Corvey » dans le musée et à l'extérieur de l'église en ce qui concerne l'époque carolingienne ;
- renforcer le système de suivi concernant l'identification d'indicateurs liés aux objectifs identifiés dans le plan de gestion.



Plan indiquant les délimitations du bien proposé pour inscription



Vue aérienne du bien proposé pour inscription



Vue du Westwerk de Corvey



Le Westwerk, rez-de-chaussée



Fouilles archéologiques dans l'atrium carolingien